

L'ABAT L'OISEAU. (Tir du Roi)

Ce tir traditionnel se pratique exclusivement sur des cartes Beursault ou à la perche, dans les premiers jours du printemps. Il est préférable de le tirer avant le 1er mai pour permettre au nouveau Roi de participer au tir du Roi de France.

Le tir consiste à abattre un petit oiseau de bois (Papagay ou Papegay) fiché au centre des cartes Beursault. La taille de la partie faisant face au tireur ne devra pas dépasser un pouce par deux pouces soit 26mm de large et 52mm de haut. Il devra être réalisé dans un bois relativement tendre collé sur une planchette permettant en cas d'impact franc un abat aisé.

Les deux cartes portent la date du tir et sont décorées.

Nul ne peut prendre part à ce tir s'il a conservé une dette envers sa Compagnie ou un grief envers ses camarades.

Les Officiers, Chevaliers et Archers doivent se réunir au jour et à l'heure convenue au jardin d'arc, avec tambour (si possible) et drapeau. L'ordre de tir sera le suivant :

- 1. L'Empereur ou les Empereurs.*
- 2. Le Roi de l'année précédente.*
- 3. Le ou les Connétables.*
- 4. Les Officiers : Capitaine, 1er et 2ème Lieutenant (porte drapeau)*
- 5. Les sous-officiers : trésorier, Greffier, Censeur.*
- 6. Les Chevaliers par tirage au sort ou ancienneté.*
- 7. Les Archers par tirage au sort ou ancienneté.*

Il est décidé de l'heure de fin de tir (en principe c'est le coucher du soleil) sachant que si l'oiseau n'est pas abattu, la Compagnie se réunira à nouveau pour renouveler le tir.

Lorsque L'oiseau a été Touché, le Capitaine (ou un Chevalier ancien) arrête le tir.

Pour que le coup soit reconnu valable il faut que :

- 1. Le coup soit franc et non par ricochet*
- 2. L'oiseau soit tombé et non seulement touché, (oiseau collé normalement) le coup est reconnu valable si le morceau tombé à terre est plus important.*

Le Capitaine ou l'un de ses suppléants sous la butte où le coup a eu lieu, présente l'oiseau à tous pour que le coup soit reconnu valable. En cas de décision négative de la majorité des tireurs, l'oiseau est remplacé par un autre et le tir peut reprendre.

Le tireur qui a abattu l'oiseau, attend sur son pas de tir. Dès que le coup a été reconnu valable, les Officiers se trouvent de faites démissionnaires. Le Capitaine rend son écharpe.

Tous les Chevaliers et Archers, drapeau et tambour en tête, se rendent par l'allée du Roi vers le tireur qui attend qu'on lui rapporte sa flèche et l'oiseau qu'il a abattu. Le précédent Roi ou un Chevalier signale au tireur que le coup a été reconnu valable par tous et le proclame Roi pour l'année en cours. Il lui remet l'écharpe rouge.

Les cartes sont signées par tous les présents, une est laissée en souvenir au Roi, l'autre, celle qui a reçu le coup gagnant, restera affichée à la Compagnie toute l'année rappelant le nom du Roi.

Il est d'usage, également d'offrir au nouveau Roi une récompense (Traditionnellement une timbale) qu'il conservera en souvenir. En remerciement, il doit organiser un prix dont il fixera lui-même les conditions. Il est d'usage que les membres de la Compagnie participent au coût du présent.

A noter que le nouveau Roi a la charge de présider l'assemblée générale qui fait suite à l'abat l'oiseau, pour élire le Capitaine, qui, dès son élection est chargé de présider à l'élection du Bureau de la Compagnie.

Si l'horaire le permet, après l'élection du bureau on peut procéder à une partie, en deux équipes, (Equipe du Roi contre équipe du Capitaine, par exemple)"



Parmi les 18 épreuves organisées chaque année l'une d'entre elles, se déroulant le lundi de Pâques, est surtout consacrée au "Tir à l'oiseau". Ce tir spécial désigne, pour toute la saison, le joueur le plus précis (et le plus heureux), au titre de "Roi". En atteste ce "Journal l'Illustration" n° 1623 du 4 avril 1874, page 213 : gravure représentant le tir à l'oiseau.